

ECOUTE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 514.000 euros
Siège social : Les Carrés de l'Arc – Bât. B – Le Canet de Meyreuil
13590 MEYREUIL
RCS AIX-EN-PROVENCE 493 515 902

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 6 OCTOBRE 2010

**L'AN DEUX MILLE DIX,
LE SIX OCTOBRE, A 9 HEURES,
AU SIEGE SOCIAL.**

Les associés de la Société ECOUTE se sont réunis au siège social en assemblée générale mixte, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

Sont présentes :

- La société EXPERTS PROVENCAUX ET ASSOCIES Jean-Philippe PINATEL « EPA »
Représentée par son gérant Monsieur Jean-Philippe PINATEL
Propriétaire de 2.570 parts sociales, ci 2.570 parts
- La SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE Florence VASSEUR « SEC »
Représentée par sa gérante Madame Florence VASSEUR
Propriétaire de 2.570 parts sociales, ci 2.570 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 5.140 parts

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Florence VASSEUR préside la séance en sa qualité de co-gérante de la Société.

La société CCEC@CONSULT, représentée par son gérant Monsieur Claude COLOMBERO, est invitée à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Jean-François BIGOUROUX en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de la SARL CALC en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;
- Décision d'une augmentation de capital d'une somme de 257.000 € par l'émission de 2.570 actions nouvelles de 100 euros chacune ;
- Agrément de la société CCEC@CONSULT en qualité de nouvelle associée ;
- Pouvoirs.

Elle dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-19 du Code de commerce, et qu'elle énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais fixés par ledit article.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, elle donne lecture du rapport de la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Nomination de commissaires aux comptes.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de nommer, pour une durée de six exercices :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Jean-François BIGOUROUX, demeurant 298 avenue du Club Hippique - 13090 AIX-EN-PROVENCE ;
- En qualité de commissaire aux comptes suppléant : la société CABINET D'AUDIT LEGAL ET CONTRACTUEL BIGOUROUX (CALC), SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 298 avenue du Club Hippique - 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro B 513.092.379, représentée par son gérant Monsieur Jean-François BIGOUROUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Décision d'augmentation de capital.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et constaté que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social, qui s'élève à la somme de 514.000 euros divisé en 5.140 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 257.000 euros, pour le porter à 771.000 euros par la création de 2.570 parts nouvelles de 100 euros chacune, numérotées de 5.141 à 7.710 émises au prix de 100 euros, émises au pair.

La souscription devra être libérée intégralement en espèces.

Ces 2.570 parts sociales nouvelles seront créées avec jouissance rétroactivement à compter du 6 octobre 2010. A compter de cette date, elles seront complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires, quelle que soit la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Agrément de la société CCEC@CONSULT en qualité de nouvelle associée.

La collectivité des associés décide que l'augmentation de capital, faisant l'objet de la précédente résolution, est réservée en totalité à :

La société CCEC@CONSULT, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €, dont le siège social est situé 74 cours Gambetta – 13100 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro B 513 253 831, représentée par son gérant en exercice Monsieur Claude COLOMBERO.

La collectivité des associés déclare agréer, en tant que de besoin, la société CCEC@CONSULT en qualité de nouvelle associée.

La société CCEC@CONSULT, représentée par son gérant Monsieur Claude COLOMBERO, intervenant aux présentes, a signé à l'instant un bulletin de souscription pour les 2.570 parts sociales nouvelles ainsi qu'un ordre de virement pour la somme de 257.000 € auprès de la banque MARTIN MAUREL.

En conséquence, la collectivité des associés constate que les 2.570 parts sociales nouvelles sont immédiatement souscrites.

Les fonds provenant de la libération des parts sociales souscrites par la société CCEC@CONSULT devront être reçus par la banque MARTIN MAUREL au plus tard le 14 octobre 2010 à minuit.

La réalisation définitive de l'augmentation de capital devra être constatée par procès-verbal d'assemblée dans les quinze jours suivant le dépôt des fonds auprès de la banque MARTIN MAUREL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

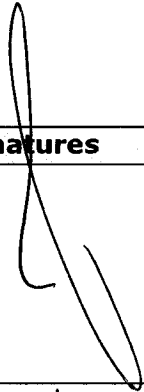
Pouvoirs.

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

Signatures	
Pour la société EPA : Jean-Philippe PINATEL - gérant	
Pour la société SEC : Florence VASSEUR - gérante	